

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22929**

Intitulé

Déclarant(e) en douane et conseil

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFTRAL	Directeur

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311n Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Déclarant en Douane et Conseil sélectionne des procédures douanières visant à faciliter et sécuriser la circulation internationale des marchandises dans le respect des réglementations en vigueur. Il optimise le processus douanier d'une entreprise dans le respect de la réglementation douanière et des règles de contrôle du commerce extérieur. Il est désigné dans les entreprises sous différentes appellations : Responsable de service douane, Chef de service douane, Gestionnaire en douane, Déclarant en douane, déclarant en douane adjoint. Il est amené à réaliser les activités suivantes :

Activité 1 - Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale.

En fonction des besoins de l'entreprise cliente et des informations collectées dans celle-ci, le déclarant en douane et conseil réalise un audit des pratiques douanières de l'entreprise à l'exportation et à l'importation.

Activité 2 - Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale

En fonction de l'activité de l'entreprise industrielle ou commerciale, le déclarant en douane et conseil renseigne le client sur des points de réglementation. Il propose des procédures douanières appropriées et les met en œuvre au sein de celle-ci afin de sécuriser et d'accélérer le dédouanement de ses marchandises et, d'en minimiser les coûts tout en respectant les engagements conventionnels passés avec l'administration des douanes.

Activité 3 - Administrer le dossier douane à l'importation et à l'exportation, dans le respect des réglementations en vigueur.

En fonction des informations collectées dans le dossier de transit ou export/import, le déclarant en douane et conseil réalise les opérations administratives d'enregistrement et d'élaboration de documents douaniers à l'exportation et à l'importation en respectant la réglementation douanière et les règles de contrôle du commerce extérieur, afin de permettre l'entrée ou la sortie d'une marchandise sur ou d'un territoire donné.

Les capacités attestées :

Réaliser l'état des lieux des pratiques douanières associées à la supply chain au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale :

En tenant compte de la demande d'une entreprise, de son activité, de la nature des produits fabriqués et commercialisés, le déclarant en douane et conseil étudie son organisation, il examine ses pratiques douanières en élaborant un diagnostic détaillé afin de disposer des informations nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Analyser les pratiques douanières et le diagnostic dans un rapport circonstancié :

En tenant compte du diagnostic élaboré, le déclarant en douane et conseil analyse les pratiques et rédige un rapport synthétique de celles-ci afin de mettre en valeur les forces et faiblesses de ses pratiques.

Construire des solutions d'optimisation et de sécurisation des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale :

En tenant compte de la demande d'une entreprise, de son activité, de la nature des produits fabriqués et commercialisés, le déclarant en douane et conseil construit des solutions d'organisation des activités douanières afin d'optimiser les coûts et sécuriser les process.

Concevoir et mettre en œuvre des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale :

En tenant compte du diagnostic élaboré, le déclarant en douane et conseil détermine un plan d'action afin de mettre en place des process douaniers pour optimiser leurs coûts et sécuriser les flux de marchandises.

Elaborer le dossier douane en conformité avec les exigences douanières :

En tenant compte des instructions remises par un transitaire ou par un service import-export (type de marchandise, mode de transport, date de départ et d'arrivée, coûts de transport, régime douanier, pays de destination de provenance, facture...) le déclarant en douane et conseil examine la nature de la marchandise et en détermine l'espèce et l'origine ; il regroupe les documents associés au dédouanement de la marchandise et à son origine ; il en vérifie leur conformité ; il identifie les droits et taxes, afin de préparer les éléments nécessaires à l'établissement de la déclaration en douane (dossier douane).

Déterminer la liquidation douanière et formaliser les documents administratifs nécessaires :

En tenant compte du mode de transport, du terme de vente (incoterm), de la valeur transactionnelle, du taux des droits de douane et des diverses taxes, et des coûts de transport, le déclarant en douane et conseil détermine les différentes valeurs en douane, il calcule le montant des droits et taxes, il formalise le mouvement de marchandise sur un support déclaratif, il s'acquitte du paiement des droits et taxes, afin de libérer la marchandise de la contrainte douanière par l'obtention d'un document officiel (le bon à enlever) remis par l'administration des douanes. Il assure le suivi du dossier douane et se tient à la disposition de l'administration des douanes dans le cadre

de visite de la marchandise ou d'une vérification des documents.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le (la) Déclarant(e) en Douane et Conseil exerce son activité dans une entreprise commissionnaire de transport agréée en douane, ou une entreprise industrielle ou commerciale qui a des activités à l'international.

Responsable de service douane, Chef de service douane, Gestionnaire en douane, Chef déclarant en douane, Déclarant en douane, Déclarant en douane adjoint, Opérateur en douane.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1 - EPREUVE D'EVALUATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES (EECP). Elle est composée de deux sous épreuves écrites et d'un entretien technique

Sous épreuve écrite 1 (Activités 1 et 2) : Mise en Situation Professionnelle par Constitution d'un Dossier technique (MSPCD). Les candidats disposent d'au moins 10 jours pour traiter la MSPCD. Ils remettent leur dossier écrit (20 pages minimum) le jour du jury technique

Sous épreuve écrite 2 (Activité 3) : A partir d'un sujet remis en main le jour même de l'épreuve, les candidats réalisent des déclarations en douane. Ils disposent de 3h30 pour effectuer ce travail. Ils disposent d'un poste de travail (poste informatique avec logiciel douanier). A l'issue de l'épreuve, les candidats remettent leur travail et le sujet au surveillant pour la présentation devant le jury technique.

Entretien technique de 1h30 devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation des sous épreuves écrites.

2 - ENTRETIEN D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

Entretien d'attribution de la certification devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière) qui étudie :

- le Dossier Récapitulatif de sa Pratique Professionnelle (DRPP) - dossier de PAE (Période d'application en entreprise)
- les résultats aux épreuves d'évaluation des compétences professionnelles (EECP)
- le parcours de formation du candidat

Le jury échange avec le candidat sur son expérience, sa

pratique acquise tout au long de son parcours et vérifie que ce dernier a acquis les compétences constitutives de l'emploi type.

Le jury interroge le candidat (durée 30 mn) sur sa capacité à :

- donner du sens à ses actions par une lecture professionnelle du contexte de travail auquel il est confronté, tant sur le plan des productions à réaliser, des procédures à appliquer que de l'organisation humaine mise en place
- maîtriser l'ensemble des composantes du métier pour permettre le transfert de ses compétences dans différents contextes d'exercices de l'emploi
- valoriser ses capacités d'adaptation à des situations de travail variées

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes
Après un parcours de formation continue	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes
En contrat de professionnalisation	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes

Par candidature individuelle	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury d'attribution du titre est composé à 100 % de professionnels en activité, titulaires de l'emploi visé par le titre ou d'une fonction de niveau supérieur. Il est composé à minima de 2 personnes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Déclarant(e) en douane et conseil" avec effet au 01 septembre 2012, jusqu'au 29 novembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 à 40 titres délivrés par an

Autres sources d'information :

AFTRAL

Lieu(x) de certification :

AFTRAL

46, avenue de Villiers

75847 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- ISTEELI Marseille - 368, Boulevard Henri Barnier - BP 28 - 13321 Marseille Cedex 16
- ISTEELI Monchy Saint Eloi - Rue de la République - BP 70091 - Monchy ST Eloi - 60603 Breuil Le Vert Cedex
- ISTEELI Villette d'Anthon - Rue des Saphirs - BP 7 - 38280 Villette d'Anthon
- ISTEELI Bordeaux - Allée de Gascogne - BP 32 - 33370 Artigues Près Bordeaux
- AFTRAL Nantes - ISTEELI - 2 rue Jean Mermoz - ZAC de la Maison neuve - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire
- AFTRAL Strasbourg - ISTEELI - 2 Rue de Vienne - 67300 Schiltigheim

Historique de la certification :

Année 2012 : 26 titres délivrés

Année 2013 : 29 titres délivrés dont 3 délivrés en VAE

Certification précédente : Déclarant(e) en douane et conseil